

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 21 Mai 2003
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: / Dossier pédagogique 3437

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

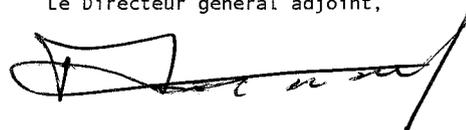
----- Unité de formation : REVISION GENERALE DES BAREMES: FORMATION COMPLEMENTAIRE POUR
L'ACCES A L'ECHELLE D3 DE L'OUVRIER QUALIFIE D2
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 960101U11C1
Domaine : 901 Sciences appliquées-SE:psychologie,psychologie sociale

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mlle Bieva ou Mr Alfreschi (02/210.58.57)

Code de l'unité de formation : (3) 56 01 01 U M C 1	Code du domaine de formation (4) 301
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 40 périodes

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de</u>
	<u>du(des) cours</u>		<u>périodes</u>
	(2) (4)	(2) (5)	(2)
Bien-Être au Travail : approfondissement	CT	- 6	11
Organisation du travail	CT	- 6	24
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX		5
		Total des périodes	40

J

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s)] éventuelle(s) :

neant 7/4/03

*A. Collinet**A. Collinet*b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.*30 04 2003*

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T,-(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF :

RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D3
de l'ouvrier qualifié D2

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7, § 1^{er} et 2^e du décret, l'unité de formation devra:

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

La circulaire du 27 mai 1994 du Ministère des affaires intérieures et de la fonction publique, relative aux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale, fixe les conditions auxquelles doivent répondre toutes les catégories d'agents occupés dans ces administrations pour obtenir une échelle supérieure de traitement, soit en vertu du système de l'évolution de carrière, soit en vertu d'une promotion à un emploi prévu dans les nouveaux cadres organiques.

Une des conditions essentielles pour obtenir une échelle supérieure de traitement est d'avoir suivi une formation.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente unité de formation qui vise à faire acquérir à cet agent des compétences complémentaires telles que :

- veiller à sa protection individuelle lors de l'exécution du travail ;
- organiser son travail méthodiquement ;
- planifier une demande d'intervention ;
- rédiger un rapport technique relatif à une demande d'intervention.

RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D3
de l'ouvrier qualifié D2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

L'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes :

1.1. en français

- lire et comprendre des consignes simples de travail et de sécurité ;
- s'exprimer oralement et par écrit d'une manière fluide et correcte, sans distorsion phonétique majeure ;

1.2. en mathématique

- effectuer correctement des calculs mettant en jeu les opérations fondamentales : addition, soustraction, multiplication et division ;
- appliquer les notions élémentaires relatives au système métrique applicables aux mesures de surface et de volume ainsi qu'aux mesures de poids.

L'étudiant sera en outre capable, à partir d'une situation problème simulée, en disposant de la documentation technique adéquate et dans le cadre de sa spécialisation, d'exécuter les consignes simples qui lui sont imposées.

2. Titres pouvant en tenir lieu

le Certificat d'études de base (C.E.B.)

RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D3
de l'ouvrier qualifié D2

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière

RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D3
de l'ouvrier qualifié D2

PROGRAMME

Bien - Être au Travail

En s'appuyant sur la législation en vigueur et en fonction de sa spécialisation, l'étudiant sera capable:

- de lister les risques inhérents à l'exécution du travail qui lui est confié ;
- d'en extraire ceux qui relèvent de la protection individuelle ;
- de citer les mesures et les moyens nécessaires à la protection individuelle de l'ouvrier par rapport aux risques identifiés ;
- de communiquer à sa ligne hiérarchique les mesures et les moyens identifiés ;
- d'adapter son évaluation de ces mesures et moyens en cours d'exécution du chantier.

Organisation du travail

L'étudiant sera capable, au départ d'une situation concrète, dans le cadre de sa spécialisation, de son expérience professionnelle vécue et de la documentation fournie, et en respectant les règles de sécurité :

- de décoder la description de la situation concrète ;
- d'établir une démarche permettant de diagnostiquer les causes et les effets à partir de cette description et d'évaluer le degré de gravité de la situation ;
- de décider de la nécessité d'une intervention en tenant compte des ressources humaines, des ressources en matériaux et des ressources en matériel disponibles ;
- de prévoir les conditions d'une intervention différée.

L'étudiant sera capable, en outre, au départ d'une situation concrète, dans le cadre de sa spécialisation, de son expérience professionnelle vécue et de la documentation fournie, et en respectant les règles de sécurité :

- de justifier le choix des matériaux et du matériel nécessaires (outillage, appareils de mesure, équipement divers) pour répondre à la demande d'intervention ;
- d'établir le rôle et les tâches des différents intervenants ;

- de gérer tout évènement fortuit en replanifiant dans le temps et dans l'espace les besoins humains, en matériaux et en matériel ;
- d'observer l'ensemble des tenants et aboutissants de la tâche à accomplir en apportant au besoin les corrections nécessaires ;
- de veiller à l'implication d'autrui dans la demande d'intervention.

L'étudiant sera capable, enfin, au départ d'une situation concrète, dans le cadre de sa spécialisation, de son expérience professionnelle vécue et de la documentation fournie, et en respectant les règles de sécurité, d'élaborer le compte - rendu d'une situation d'intervention comprenant au moins

- ⇒ l'état de gravité de la situation et ses incidences en matière de respect du code sur le Bien - Être au Travail,
- ⇒ les moyens humains, en matériaux et en matériel utilisés,
- ⇒ la démarche de travail poursuivie dans le temps et l'espace.

RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D3
de l'ouvrier qualifié D2

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Bien - Être au Travail

Au départ d'une situation d'intervention, en disposant de la documentation technique adéquate, dans le cadre de sa spécialisation et dans le respect des règles de sécurité, l'étudiant sera capable :

- d'identifier les risques individuels encourus lors de l'exécution du travail qui lui est demandé ;
- de citer les équipements de protection individuelle requis par le code du bien-être au travail face aux risques identifiés et entreprendre les démarches pour en être pourvus ;
- de communiquer à sa ligne hiérarchique tout manquement constaté en matière de sécurité sur le chantier.

Organisation du travail

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera également capable :

- d'établir les étapes de la procédure conduisant à la résolution du travail qui lui est demandé ;
- d'évaluer la durée de chacune d'entre elles ;
- d'adapter son évaluation en fonction des circonstances du chantier ;
- de rédiger un rapport technique décrivant les moyens humains, en matériaux, en matériels et équipements utilisés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- de la précision du vocabulaire utilisé,
- de la correction des risques identifiés et du degré de complétude de l'inventaire réalisé,
- de l'adéquation des équipements énoncés avec les risques identifiés,
- du degré de complétude et d'intelligibilité du message délivré,
- de la correction du découpage de la procédure conduisant à la résolution du problème,
- de la pertinence de l'évaluation opérée par l'étudiant.

RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D3
de l'ouvrier qualifié D2

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Les charges de cours seront des enseignants et/ou experts.

L'expert choisi sera titulaire d'un grade de niveau A, B ou C et pourra se prévaloir d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine visé par cette unité de formation, acquise dans une administration publique locale ou régionale.